

Entreprise :

C.I.L.R.

Comité Interprofessionnel du Logement de Roanne et
la Région

11 rue Pierre Dépierre
BP 81278

42308 Roanne cedex

Messieurs,

Le versement de la **Participation des Employeurs à l'Effort de Construction** donne lieu à une provision déductible des résultats du bilan sous réserve d'un engagement auprès d'un Organisme Collecteur.

Cette provision sera imputée au compte **charges d'exploitation**.

En conséquence, nous nous engageons, de façon irrévocable, à vous verser à titre de SUBVENTION la Participation à l'Effort de Construction dont nous serons redevables au **31 DECEMBRE 2009 (sur les salaires de 2008)**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accuser réception de notre décision et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à

Le

Cachet et signature